

## **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

La municipalité s'occupe de l'attribution d'aides d'urgence, de l'étude d'un cas particulier, de vous mettre en relation avec une assistante sociale ou les services départementaux, mais également du portage de repas à domicile aux personnes âgées.

Pour toute information sur ces services, s'adresser en mairie.

Permanence : Mme Gwenael Uguen le mardi de 9 h 30 à 11 h et sur rendez-vous.